



COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/45 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 2 – Contribuer à l'attractivité durable du territoire - Sites aménagés, signalisation, signalétique, valorisation de la randonnée

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie LAUNOY, Pascal MARIE (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia GADY-DUQUESNE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBE (Lessay), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Valérie TORTEL (Gorges) Céline VAQUEZ (Le Désert),

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_45-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/45 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 2 – Contribuer à l'attractivité durable du territoire - Sites aménagés, signalisation, signalétique, valorisation de la randonnée

Code budgétaire PAP : P3201_SITE

En investissement pour la Région

Dépenses		Recettes	
2188	4 000,00 €	1312 RÉGION	4 000,00 €
6228	1 000,00 €	7472 RÉGION	1 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			5 000,00 €

En fonctionnement pour la Région

Dépenses		Recettes	
6228	2 500,00 €	7472 RÉGION	5 000,00 €
6237	2 500,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			5 000,00 €

Le Parc développe la valorisation de l'offre de randonnée sur son territoire, notamment via son site internet dédié "DESMARAIS DU PARC". Il est prévu l'impression de flyers et d'affiches afin de communiquer sur cet outil. De plus des formations au balisage vont être organisées auprès des entreprises d'insertion du territoire.

Le Parc met en valeur et fait découvrir aux habitants du territoire et aux touristes de passage ses patrimoines remarquables par l'aménagement de sites et sentiers de découverte, en lien avec les acteurs locaux. Pour remettre en état les aménagements existants, le Parc prend à sa charge et à une hauteur maximale de 1 000 € par équipement, les prestations d'impression et de réalisation d'illustration.

Le Parc a mis en place un schéma directeur de signalisation et de signalétique qui permet d'affirmer la présence et l'identité du territoire du Parc. Ce schéma s'appuie sur la signalisation routière et sur la mise en place de panneaux Relais d'Information Service (R.I.S.). Le Parc achète des pièces détachées afin de maintenir la qualité des équipements et fait poser des mobiliers.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_45-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

L'année 2021 sera aussi consacrée à rencontrer les parties prenantes autour du projet de traversée des Marais. Celui permettra la jonction avec les itinéraires de traversée des marais du Bessin et de faire la jonction entre la côte Est et la côte Ouest. Les solutions multimodales (rando, cyclo, bateaux) seront étudiées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 15 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 137
Saint-Côme-du-Mont
60500 CARENTAN-LES-MARAIS
TEL. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr